



DÉCLARATION DE CARDIFF

Approuvée par l'Assemblée Générale de la CRPM, 19-20 octobre 2017, Helsinki (Finlande)

La CRPM :

Concernant la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE

1. Déploire, mais respecte la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne.
2. Remercie les régions du Royaume-Uni pour leur coopération et leur participation au projet de l'UE à ce jour, ainsi que pour les liens culturels, sociaux, économiques et personnels étroits qui se sont tissés au cours des 40 dernières années dans le cadre de la coopération au niveau de l'UE.
3. Constate que la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne aura également un impact sur son adhésion à l'Espace économique européen, avec des répercussions pour les régions de la CRPM au sein des pays tiers de l'EEE.

Coopération future

4. Souligne que la poursuite de la participation des régions du Royaume-Uni à la CRPM après le Brexit n'est pas remise en cause et invite les régions du Royaume-Uni qui ne sont pas encore membres à adhérer à la CRPM.
5. Insiste sur l'importance de maintenir des relations solides à un niveau infranational entre le Royaume-Uni et l'UE27 et les autres pays de l'Espace économique européen (EEE) après le Brexit.
6. Demande à ce que les futurs cadres de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne prévoient la possibilité d'un engagement direct entre les régions britanniques et les régions de l'UE27, notamment par le biais de la participation des régions du Royaume-Uni aux futurs programmes de l'Union européenne après le Brexit.
7. Souligne l'importance de maintenir une coopération forte dans les régions de l'Atlantique et de la mer du Nord (y compris la Manche), et la participation des régions britanniques aux futurs programmes de coopération territoriale de l'Union européenne ainsi qu'à toutes les futures macro-régions dans ces régions.

8. Insiste sur le vif intérêt qu'elle porte à la poursuite de la participation des régions britanniques à d'autres programmes de l'UE après le Brexit, y compris les programmes qui succéderont à Horizon 2020, Erasmus+ et Creative Europe.
9. Demande également que de futurs accords de coopération soient conclus avec le Royaume-Uni afin de permettre le maintien de bonnes relations avec la Norvège et les autres pays de l'EEE non membres de l'UE27.
10. Préconise, en cas d'absence d'accord sur un cadre de coopération post-Brexit avec l'UE27, que la Commission européenne ouvre la possibilité pour les administrations autonomes britanniques de participer directement aux futurs programmes de l'UE et à la coopération avec l'UE.

Marché unique et union douanière

11. Est très préoccupée par les conséquences que le retrait du Royaume-Uni du marché unique et de l'union douanière aurait sur les accords frontaliers, sur les marchandises transitant de l'Irlande au Royaume-Uni et du Royaume-Uni à l'Europe continentale, sur les travailleurs transfrontaliers et sur l'augmentation des coûts et des retards qui en résulteraient pour les entreprises et les citoyens.
12. S'inquiète également des effets préjudiciables que les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce pourraient avoir sur l'économie du Royaume-Uni et de l'Espace économique européen, ainsi que de l'impact disproportionné de ces obstacles sur certaines régions et certains secteurs.
13. Soutient le principe de dispositions transitoires et d'accords douaniers solides pour éviter de se retrouver au bord du gouffre le 29 mars 2019, ainsi que d'un accès complet et sans entrave au marché unique, fondé sur le respect par le Royaume-Uni des règles et principes du marché unique.
14. Souligne l'importance fondamentale des normes réglementaires de haute qualité pour le marché unique, notamment en matière de denrées alimentaires et de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement, de droits des consommateurs et de respect des droits des travailleurs.

Protection de la décentralisation

15. Demande au gouvernement britannique de respecter et de protéger pleinement les pouvoirs et responsabilités dévolus dans le projet de loi sur le retrait de l'UE.

Négociations du Brexit

16. Encourage l'Union européenne et le Royaume-Uni à adopter rapidement des propositions visant à protéger et à respecter les droits existants des citoyens du Royaume-Uni dans l'UE27 et des citoyens de l'UE au Royaume-Uni.
17. Invite le gouvernement britannique et la Commission européenne à mobiliser pleinement les administrations autonomes, les collectivités locales et les régions dans les négociations.

18. Souligne l'importance de parvenir à un accord sur les obligations financières du Royaume-Uni afin d'éviter de compromettre les projets et activités en cours impliquant le Royaume-Uni et les régions de l'UE, et ayant une incidence sur le cadre financier pluriannuel de l'UE.

Impact territorial du Brexit

19. Souligne que le Brexit aura un impact territorial disproportionné sur les régions dans l'UE27 et au sein du Royaume-Uni ainsi que dans les secteurs tels que la pêche, les énergies marines renouvelables et les éoliennes, la connectivité entre les ports de l'Atlantique et la Mer du Nord (y compris la Manche), la recherche scientifique et la formation maritime
20. Constate que cet impact territorial ressort clairement de l'analyse initiale réalisée par les régions de la CRPM, au regard des impacts sur les régions françaises du littoral de la Manche et de l'Atlantique, les régions espagnoles (y compris les zones avec d'importantes populations d'expatriés britanniques), dans la région Mer du Nord et l'Irlande.
21. Mentionne tout particulièrement l'Irlande, compte tenu des liens culturels, historiques et économiques étroits que ce pays entretient avec le Royaume-Uni et où l'impact du Brexit s'annonce perturbateur et largement négatif.

Atténuation des effets du Brexit

22. Invite la Commission européenne, en coopération avec la CRPM, à créer un groupe de travail chargé d'examiner des mécanismes financiers qui pourraient être introduits au niveau de l'UE pour atténuer les effets négatifs du Brexit sur certaines régions et certains secteurs.
23. Soutient les appels lancés au gouvernement britannique pour qu'il s'engage à remplacer par un financement décentralisé supplémentaire, dans la période post-Brexit, le financement de l'UE qui sera perdu dans les domaines du développement régional, de l'agriculture et de la pêche ; et à fournir une aide ciblée supplémentaire aux collectivités les plus touchées par le Brexit.

Futur cadre financier pluriannuel

24. Réaffirme l'engagement de la CRPM en faveur d'un budget européen fort après la sortie de l'Union, en soulignant la place centrale de la cohésion territoriale au cœur de toute vision future de l'Union.
25. Appelle à un vaste débat sur le financement du futur budget de l'UE, afin de s'assurer qu'il est adapté à ses objectifs et en mesure de répondre aux nombreux défis auxquels l'UE27 est confrontée, tels que la migration, le chômage, la sécurité, le changement climatique et la sécurité énergétique, et les conséquences de Brexit.